|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/262** | | Le 31 août 2022 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Deuxième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23**  **Genève, 29 novembre – 1er décembre 2022** | |
|  |
|  |
|  | | |

Le Bureau des radiocommunications de l'UIT a l'honneur, par la présente Circulaire administrative, d'inviter votre Administration ou votre organisation à assister au deuxième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23, qui est organisé en application de la Résolution **72 (Rév.CMR-19)**.

L'atelier sera présidé par Mme Cindy-Lee Cook, Présidente de la Réunion de préparation à la Conférence de 2023 (RPC-23). Il se tiendra au siège de l'UIT à Genève, en présentiel, avec la possibilité de participer à distance, du 29 novembre au 1er décembre 2022. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30 le 29 novembre 2022.

Lors de cet atelier, seront présentés les résultats des études de l'UIT-R figurant dans le projet de Rapport de la RPC à la CMR-23, ainsi que l'état d'avancement des travaux préparatoires à l'échelle régionale en vue de la RPC23-2, de l'AR-23 et de la CMR-23.

Cet atelier permettra aux participants de mieux comprendre les solutions possibles identifiées à ce stade pour traiter les points de l'ordre du jour de la CMR-23 et les questions associées. Il sera également l'occasion d'échanger des informations sur les projets de vues, de positions et/ou de propositions communes des entités concernées.

À cette fin, les participants, en particulier les groupes régionaux, sont invités à soumettre des contributions en anglais à l'atelier. Ces contributions peuvent être soumises par courrier électronique au secrétariat du BR ([brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)), d'ici **au 22 novembre 2022 au plus tard**. Veuillez noter que ces contributions ne seront pas traduites et seront téléchargées sur le site web de la manifestation, afin d'être utilisées comme référence pendant les discussions.

Site web de l'atelier

Tous les renseignements utiles concernant l'atelier (programme, documents, inscription et participation) figureront sur la page web de cette manifestation, à l'adresse suivante:

[www.itu.int/go/ITU-R/wrc-23-irwsp-22](http://www.itu.int/go/ITU-R/wrc-23-irwsp-22)

Ces renseignements pouvant être mis à jour ou complétés sans notification, nous vous recommandons de consulter régulièrement cette page web.

Programme, format et horaire

Vous trouverez dans l'**Annexe**, ainsi que sur la page web de l'atelier, les grandes lignes du programme préliminaire de l'atelier qui sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, l'atelier se déroulera sans document papier.

Interprétation et langues

L'atelier se déroulera avec interprétation dans les six langues officielles, sauf pour les séances spéciales en gris dans l'Annexe.

Participation/Demande de visa/Hébergement/Inscription

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne. Étant donné que la participation à l'atelier est réservée aux États Membres de l'UIT et aux Membres de Secteur de l'UIT-R, l'approbation par les coordonnateurs désignés correspondants chargés de l'inscription aux manifestations de l'UIT-R sera nécessaire aux fins de l'inscription à la manifestation. **Les participants doivent en premier lieu remplir un formulaire d'inscription en ligne, puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés correspondants.** Pour ce faire, les participants doivent disposer d'un compte de l'UIT.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires actuelles, qui sont indiquées sur le site web de l'UIT consacré aux [mesures de protection contre le COVID-19](https://www.itu.int/security/covid19).

Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils ont l'intention d'assister à l'atelier en personne ou à distance**. Veuillez vous assurer de cocher la case «Remote» au cours du processus d'inscription si vous participez à distance. Si cette case n'est pas cochée, nous partirons du principe que vous participerez en présentiel.

En outre, il est recommandé aux participants de consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité, qui sont régulièrement mises à jour, avant d'organiser leur voyage s'ils choisissent de participer à la manifestation en présentiel.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet du système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

Veuillez noter que pour les manifestations se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Veuillez consulter la page suivante: [https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx).

Pour toute question concernant l'inscription à cette manifestation, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [ITU-R.Registrations@itu.int](mailto:ITU-R.Registrations@itu.int).

Modalités de connexion aux séances de l'atelier pour la participation à distance

L'accès aux séances de l'atelier est limité aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui souhaitent se connecter à distance à l'atelier peuvent accéder aux séances de l'atelier depuis la page web des manifestations virtuelles à accès limité, à l'adresse:

[www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx](http://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx)

Il sera possible de se connecter aux séances virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Diffusion sur le Web

Pour les personnes souhaitant suivre les débats de l'atelier à distance, les séances seront diffusées en mode audio sur le web, grâce au service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à l'atelier pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) est nécessaire.

Organisation d'un atelier virtuel en cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19

En cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19, les organisateurs informeront tous les participants de la tenue éventuelle d'une manifestation virtuelle en temps opportun, au moyen d'un Addendum à la présente Circulaire administrative.

Pour tout complément d'information concernant le deuxième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23, veuillez-vous mettre en rapport avec M. Philippe Aubineau, Conseiller pour la RPC, Bureau des radiocommunications (courriel: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)).

Mario Maniewicz  
Directeur

ANNEXE

Deuxième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23  
Grandes lignes du programme préliminaire1

(Genève, 29 novembre – 1er décembre 2022\*)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Jour 1 (mardi 29 novembre 2022) | Jour 2 (mercredi 30 novembre 2022) | Jour 3 (jeudi 1er décembre 2022) |
| **9 h 30-10 h 15**1**: Séance d'ouverture**  État d'avancement des activités préparatoires en vue de la RPC23-2, de l'AR-23 et de la CMR-23, y compris organisation des groupes régionaux | **09 h 00-10 h 15**1**: Séance 4** – **[Questions relatives aux services aéronautique et maritime – Points 1.9, 1.10 et 1.11 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** | **09 h 00-10 h 15**1**: Séance 8** – **[Questions réglementaires relatives aux satellites – Thèmes relatifs au point 7 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** |
| 10 h 15-10 h 451 – Pause | | |
| **10 h 45-12 h 30**1**: Séance 1** – **[Questions relatives au SM, aux IMT et aux stations HIBS – Points 1.1, 1.2 et 1.4 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** | **10 h 45-12 h 00**1**: Séance 5** – **[Questions relatives aux services scientifiques – Points 1.12, 1.13, 1.14 et 9.1 thème a) de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** | **10 h 45-12 h 00**1**: Séance 9** – **[Questions réglementaires relatives aux satellites** (suite) **– Thèmes relatifs au point 7 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** |
| **12 h 00-12 h 30**1**: Séance spéciale avec le BIPM** – **Définition de l'échelle de temps et diffusion de signaux horaires via des systèmes de radiocommunication (Rés.** **655 (CMR-15))** | **12 h 00-12 h 30**1**: Séance spéciale sur le Réseau NOW4WRC23** |
| 12 h 30-14 h 00 – Pause | | |
| **14 h 00-15 h 15**1**: Séance 2** – **[Questions relatives au SR, aux SM et aux IMT – Points 1.3, 1.5 et 9.1 thème c) de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** | **14 h 00-15 h 15**1**: Séance 6** – **[Questions relatives aux satellites – Points 1.15 et 1.16 de l'ordre du jour de la CMR-23** 2**]** | **14 h 00-14 h 45**1**: Séance 10** – **[Questions générales – Points 2, 4 et 9.1 thèmes b) et d) de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** |
| **14 h 45-15 h 15**1**: Séance 11** – **[Informations relatives à l'ordre du jour de la CMR-27 – Point 10 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** |
| 15 h 15-15 h 451 – Pause | | |
| **15 h 45-17 h 00**1**: Séance 3** – **[Questions relatives à l'aéronautique – Points 1.6, 1.7 et 1.8 de l'ordre du jour de la CMR-23**2**]** | **15 h 45-17 h 00**1**: Séance 7** – **[Questions relatives aux satellites** (suite) **– Points 1.17, 1.18 et 1.19 de l'ordre du jour de la CMR‑23**2**]** | **15 h 45-16 h 30**1**:** **Conclusions et perspectives,**   **Clôture** |

\* Les dates ont été choisies en fonction des dates de la série de réunions de la CE 5 de l'UIT-R du 14 au 28 novembre 2022 (voir les informations correspondantes dans le [Calendrier des manifestations de l'UIT-R](https://www.itu.int/en/events/Pages/Calendar-Events.aspx?sector=ITU-R)).

1 Pour le moment, l'horaire des séances et la liste des points de l'ordre du jour/thèmes de la CMR-23 sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés ultérieurement, selon qu'il conviendra. Des informations actualisées seront publiées en temps utile sur la [page web de la manifestation](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2023/irwsp/Pages/2022.aspx).

2 Ces séances devraient inclure un exposé et une explication portant sur les résultats/l'état d'avancement des études de l'UIT-R ainsi que des projets de méthode associés pour traiter les points de l'ordre du jour et les thèmes de la CMR-23, présentés par les Rapporteurs (ou Corapporteurs) pour le Chapitre du rapport de la RPC, ainsi qu'une présentation et une explication des avant-projets de vues, de positions et/ou de propositions communes des groupes régionaux (Groupe africain/UAT, APT‐APG, Groupe des États arabes/ASMG, CEPT-CPG, CITEL‐PCC.II, RCC), des administrations et des autres principales organisations internationales (par exemple l'OACI, l'OMI, l'OMM, le BIPM, etc.) ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes, le cas échéant.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_